Procès-Verbal du Conseil Municipal du Lundi 12 Octobre 2026.

Présents : Alain ARGILIER, Christine DOUTRES, Daniel PETITJEAN, Mélody QUET, Loïc MAURIN, Nicole TEISSIER, Pierre MORATI, Antoinette JOTTRAND, Elsy ROUSSET, Jean-Marc AURES, Jean-Yves BOURGIER

Absents représentés :

Secrétaire de Séance : Christine DOUTRES

Secrétaire de Mairie : Chantal PRIVAT

➢ Ordre du jour.

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 31 août 2026.
- Compte rendu des réunions diverses.
- Information : Les maires face aux crises-journée Nationale de la Résilience.
- Information : Virement de crédits VC_2026_001 - Compte à compte septembre 26.
- Délibération : Désignation d'un référent ARS pour la colonisation de la commune par le Moustique Tigre.
- Délibération : Participation aux frais de "Présence Verte" sur la commune.
- Délibération : Frais scolaires pour les enfants des communes voisines scolarisés à Vébron.
- Délibération : Approbation du Pacte de Gouvernance communautaire.
- Délibération : Plan de financement amendes de police 2027, et allongement de l'agglomération pour mise en sécurité RD 907 à Racoules.
- Délibération : Validation du tarif de vente de parcelles en BVSM.
- Questions diverses.

➢ Vote du secrétaire de séance.

Il est proposé Mme DOUTRES Christine comme secrétaire de séance.

Approuvé à 11 voix sur 11.

Vote : Pour 11/11

➢ Approbation du Conseil Municipal du 31 août 2026.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal a été approuvé à 11 voix sur 11.

Vote : Pour 11/11

➢ Compte rendu des réunions diverses

- **Mercredi 2 septembre 2026 : Réunion avec le SIVU de la Can de l'Hospitalet :** un RDV est à prendre avec l'ADEME et le SATEPE pour essayer de trouver une solution pour pouvoir faire les travaux prévus et afin que la Com. Com. puisse avoir le droit de signer pour la commune de Vebron.
- **Lundi 7 Septembre 2026 : Réunion avec la Sous-Préfecture à Sainte Enimie :** Les Maires face à la gestion de la Crise – Le dossier DICRIM et PCS de Vébron est à jour.
- **Jeudi 10 septembre 2026** : Réunion à Vébron avec M Philippe Valéry pour faire le devis pour la réalisation de la barrière du Pont du Moulin d'Astier. Le devis a été signé et une demande de dons a été faite par l'APV pour financer ce projet.

- **Mardi 15 Septembre 2026 : Réunion à la Com. Com. à Florac pour la présentation du schéma Directeur de l'Eau Potable** : La priorité pour Vébron est de remplacer des canalisations d'eau potable afin d'ôter 40% de perte d'eau sur la commune : 500 ml dont 160 ml pour la Rue de l'Eglise et 340 ml pour la Rue du Cap Del Lioc – Il est demandé de prévoir aussi de mettre les réseaux secs de la commune dans les tranchées lorsque les travaux seront faits sur ces deux rues. – Pour le moment pas de prévision de date de travaux.
- **Jeudi 17 septembre 2026 :** Réunion des Maires de la Lozère à Mende.
- **Jeudi 17 septembre 2026 à Vébron** : Réunions avec un administré pour un mur tombé sur le chemin qui mène au ruisseau du Saltadou – Devis à faire pour 2 portions de mur éboulés + Réunion avec M. VIREBAYRE pour avoir une idée du travail à faire pour tomber les arbres sur la parcelle communale de pins à l'entrée nord de Vébron : C'est un chantier qui peut être réalisé sur plusieurs journée avec route fermée. Nous attendons le retour – Possibilité de récupération des pins par le prestataire ce qui permettrait de bien diminuer le devis.
- **Jeudi 24 septembre 2026** : Réunion du Conseil Communautaire – Le compte rendu est sur le site de la Com. Com.
- **Vendredi 25 septembre** : Rencontre avec l'architecte qui a réalisé la Mairie, pour faire le point sur les différents travaux à faire pour terminer le chantier. Il a été fait aussi la liste des malfaçons pour lesquelles les artisans doivent faire intervenir les assurances (ex : portes des placards qui se sont voilées depuis leur installation).
- **Vendredi 25 septembre à Florac** : Rencontre avec les élus référents au Parc national des Cévennes. Une autre rencontre plus tournée vers des thèmes précis et des travaux sera faite ultérieurement.
- **Mardi 29 Septembre 2026 :** Rendez-vous avec l'UTCD (Unité Technique du Conseil Départemental) (Monsieur AGULHON Ludovic) de Florac, pour la mise en sécurité de l'entrée de Racoules et la pose de Berlinoises.
- **Mercredi 30 septembre 2026** : Mairie de Florac : Rencontre avec les nouveaux gendarmes arrivés sur la Gendarmerie de Florac.
- **Commission logement de la Com. Com.** : Cette commission a pour but l'amélioration de l'habitat et la gestion du parc locatif communautaire.
- **Réunion Natura 2000 :** Bilan fait pour 2026 – Vote du nouveau bureau : M. Commandré Bruno est Président - 4 lavognes réparées – Suivi des grands oiseaux sur la Communauté de Communes ainsi que comptage des petits oiseaux. La Commune de Vébron a la chance d'accueillir de nombreux oiseaux (petits et grands).

➢ Information : journée nationale de la résilience.

- Le 13 Octobre de chaque année, c'est la journée de la Résilience. Monsieur le Maire propose d'organiser à compter de 2027 cette journée sur la commune. C'est une journée d'information des citoyens face aux risques naturels (incendies, inondations, sécheresse…).

-

➢ Information – Virement de crédit VC_2026_01

Pour régler les dernières factures concernant les travaux de la Mairie, Il a été pris une partie du budget de travaux de voirie (qui ne sera pas utilisé) pour le mettre sur le budget de travaux de la mairie.

Ce virement de crédit ne change en rien le budget de la commune, c'est juste un compte à compte.

Les virements de crédits n'ont pas besoin d'être votés par délibération.

COMMUNE DE VEBRON

VIREMENTS DE CREDITS	Exercice : 2026

VC 2026-001

L'an deux mille vingt-six, le huit septembre.

M57_D - Fongibilité des crédits : décision budgétaire portant virement crédit de chapitre à chapitre.

Vu le Code Général des Collectivités et notamment son article L.5217-10-6 ;

Vu la délibération du conseil municipal autorisant maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatfis aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles et chacune des sections (fonctionnement et investissement) pour le budget principal;

Vu la délibération du conseil municipal approuvant le budget primitif 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu d'employer le crédit pour effectuer des transferts de chapitre à chapitre afin de faire face aux dernières écritures comptables 2026 ;

DECIDE

Est autorisé le virement de crédit suivant :

Objet : VC 2026-001

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0,00	0,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**
Investissement		**Recettes**	**Dépenses**
2315 - 9025	Install., matériel et outill. technique	0,00	25 000,00
2151 - 9002	Réseaux de voirie	0,00	-25 000,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	**0,00**	**0,00**
	TOTAL	**0,00**	**0,00**

le 08/09/2026

ARGILIER Alain, Maire

Mairie de Vébron 48400 (Lozère)

– 9 SEP. 2026

Alain ARGILIER
Maire de VEBRON

➢ Délibération : Référent moustique tigre sur la commune.

L'ARS (Agence Régionale de Santé) a posé deux pièges sur la commune pour évaluer la colonisation du moustique tigre.
La Commune est colonisée et un référent doit être désigné.
Il est proposé de mettre le même référent que pour l'ambroisie, c'est-à-dire Pierre MORATI.
Pierre MORATI est d'accord.

Vote du référent moustique tigre sur la commune : DE_064_2026
Vote : 11/11

➢ Délibération : participation aux frais de télésurveillance personnes vulnérable sur la commune

Monsieur le Maire expose que deux personnes ont fait appel à la télésurveillance pour pouvoir rester chez elles tout en ayant la possibilité d'appeler un secours en cas de chute ou autre problème.
Cette assistance par télésurveillance se fait à l'aide d'un bracelet connecté.
Monsieur le maire propose de payer une somme de 5 € par mois et par personne, pour le reste à charge des frais engagés.

Vote pour la participation aux frais d'assistance par télésurveillance : DE_065_2026
Vote : 11/11

➢ Délibération : Participation des communes voisines aux frais scolaires.

Tous les enfants de l'école ne sont pas de la Commune.
Nous accueillons des enfants des communes de Rousses et de Cans et Cévennes.
Ainsi, en fin d'année scolaire, un bilan des frais scolaires est établi et les communes voisines règlent leur quote part de frais engagés pour l'accueil de leurs enfants.
Les frais scolaires sont répartis en fonction des enfants inscrits de chaque commune dans l'école.
Cette année les frais scolaires sont de 1588 € par enfant.
Il faut ensuite rajouter les frais de cantine scolaire.

Soit un total de frais de			
	Scolarité	**Cantine**	**Total**
ROUSSES	9 371,48 €	2 176,36 €	**11 547,84 €**
CANS ET CEVENNES	3 176,77 €	741,93 €	**3 918,70 €**

Vote pour la participation aux frais scolaires pour les communes de Rousses et Cans et Cévennes : DE_066_2026
Vote : 11/11

➢ Délibération : Approbation du Pacte de Gouvernance.

Le Conseil communautaire, propose l'approbation d'UN PACTE DE GOUVERNANCE,
Comme acte fondateur pour repenser le partage des rôles en matière d'action publique et permettre aux élus municipaux de mieux s'accorder sur le fonctionnement quotidien de leur intercommunalité.
À ce stade de la démarche, de grands principes et des valeurs ont été arrêtées, ainsi que trois grands axes d'amélioration de la gouvernance et les actions qui s'y rapportent :

- Innover pour repenser le lien entre communes et intercommunalité ;

- Tendre vers un meilleur partage des rôles entre les élus locaux du territoire ;
- Réinterroger l'articulation entre action publique et démocratie participative

La Communauté de Communes Gorges Causses et Cévennes propose aux communes d'approuver le Pacte de Gouvernance

Vote pour l'approbation du Pacte de Gouvernance communautaire : DE_067_2026
Vote : 10/11 – 1 abstention

➢ Amendes de Police 2027 – projet et plans de financements.

En matière de sécurité routière, réduire la vitesse excessive en entrée de bourg et aux abords des écoles, traiter les zones signalées par les riverains comme accidentogènes est important pour la commune.

Pour la Commune, la Mairie propose de mettre en place deux systèmes de ralentissements à des endroits qui semblent prioritaires pour 2027 :

- La Routes des Estielles (RD907) pour la partie devant l'école publique :

La régularisation de la vitesse est possible avec la mise en place de feux tricolores de récompenses
Devis proposé : 9248.00 € HT soit 11 097.60 € TTC pour 2 feux pédagogiques.

- Des ralentisseurs type coussins berlinois sont en projet à l'entrée de Racoules côté Vebron.

  Un rendez-vous a été réalisé avec l'UTCD de Florac pour préparer la mise en place de ces ralentisseurs.

  - Il faut déplacer les limites de l'agglomération de Racoules (pour respecter les dimensions réglementaires de pose).
  - Il faut déplacer des panneaux de signalisation déjà existants.
  - Il faut demander des autorisations de mise en place de ralentisseurs au sol.
  - Il faut que les propriétaires donnant sur la route coupent leur haie à 80 cm du sol.
  - Il faut que les peintures illégales soient effacées.

  Les coussins berlinois coûtent : 1740.26 € HT soit 2 088.31 € TTC les deux avec triangles de signalisation.

  Un dossier d'amende de police sera rédigé pour 2027, avec une demande de participation la plus élevée possible.

Vote pour les amendes de police et le plan de financement 2027 : DE_068_2026
Vote : 11/11

➢ Vente de Biens Vacants et Sans Maître.

C1541 : Compte SALLES Lydie
lieu-dit La Pèce – Les Vanels – 1197m2
Cette parcelle a fait l'objet d'un droit de préemption (ou droit de préférence) – des courriers ont été envoyés par FCA, puis les réponses étant revenues négatives, ce bien peut être proposé à la vente.
M SALERY Simon s'est positionné - Le prix de vente proposé est de 140 €.

D446 - Compte LEVEJAC Emile
Sous les Couronnes du Causses, entre Vébron et Racoules – 2176m2.
M DELFORTRIE Fédric s'est positionné - Le prix de vente proposé est de 200 €.

D1741 – D1742 – D956 - compte TEISSIER
Route de la Cardinale - M DELFORTRIE Fédric s'est positionné -
Le prix de vente proposé est de :
D1741 : 108m2 - tarif : 16 €
D1742 : 2138 m2 - tarif : 210 €
D956 : 968 m2 - tarif : 115 €

D391 - Compte PAUTARD
Le Plos à Vébron– Sous les Couronnes – 3152 m2
Mme GAYARD Valérie s'est positionnée - Le prix de vente proposé est de 300 €
Vote pour la vente des BVSM : DE_069_2026
Vote : 11/11

➢ Questions diverses

Questions diverses relative au Conseil Municipal du 12 octobre.
Vie communale
-La dotation aménités rurales :
Quel a été son montant en 2025 ? Pour quelles dépenses a -t-elle été utilisée ? Quel est son montant pour 2026 ?
La Dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales (DSCAR) est une aide financière versée par l'État aux communes rurales pour compenser et valoriser leurs efforts de préservation de la biodiversité et des espaces naturels protégés.
Contrairement à d'autres subventions très ciblées, cette dotation est libre d'emploi. La commune n'a pas l'obligation de flécher l'argent sur un projet précis imposé par l'État ; elle l'intègre directement à son budget de fonctionnement et l'utilise selon ses priorités locales.
La commune peut utiliser la Dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales (DSCAR) pour restaurer son patrimoine bâti.
Puisqu'il s'agit d'une dotation de fonctionnement « libre d'emploi », l'État n'interdit pas de l'allouer à des chantiers de rénovation de bâtiments communaux, d'églises ou de petits patrimoines locaux.
Il faut cependant distinguer deux situations selon le type de patrimoine concerné :

1. Le patrimoine "naturel et paysager" (Le cœur de cible)

C'est l'objectif premier de l'État en versant cette aide. La dotation est parfaitement à sa place si elle sert à restaurer :

- *Le **patrimoine vernaculaire lié à la nature ou à l'eau** : murets en pierre sèche (qui servent de refuges à la biodiversité), lavoirs, fontaines, anciens moulins, puits ruraux.*

2. Le patrimoine "bâti et historique" (Églises, mairies, châteaux)

Rien n'empêche légalement la commune d'utiliser ces fonds pour refaire le toit d'une église ou consolider un monument.

-En vue des prochaines élections, qu'en est-il de la mise en place de la commission de contrôle de la liste électorale ? Programmation et modalités
La commission de contrôle de révision de la liste électorale se réunira de façon légale aux dates prévues par les arrêtés préfectoraux.

-Pourquoi Vébron village est le seul hameau de la vallée jusqu'à Chanac à être éclairé toute la nuit pendant la période estivale? Est-ce véritablement une nécessité ?
Nous devons limiter l'éclairage pour économiser encore, préserver au mieux la biodiversité, et notre confort face aux invasions d'insectes nocturnes attirés par nos lumières, tout en maintenant le lien social.

En effet, Vébron est éclairé toute la nuit du 14 juillet au 25 août en période estivale, par rapport à la sécurité des usagers. C'est un choix qui avait été fait à l'époque par le conseil municipal, Le Maire ne souhaite pas qu'on y revienne dessus pour le moment. Il faut savoir que d'autres communes comme le Pompidou ne font pas d'extinction de l'éclairage public la nuit, et que d'autres communes, décident de revenir à un éclairage la nuit alors qu'elles étaient éteintes auparavant, comme certains quartiers de Mende notamment.

-Renouvellement de la commission des impôts directs: Avons-nous le retour de la préfecture sur le choix des titulaires et des suppléants?

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS
(CCID)

Vu l'article 1650 du code général des impôts,
Vu la liste de présentation établie par le conseil municipal de la commune de VEBRON
Le Directeur départemental des finances publiques désigne commissaires de la CCID, les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal.

COMMISSAIRES TITULAIRES (NOM Prénom)	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS (NOM Prénom)
- DOUTRES Christine	- ROUSSET Elsy
- AURES Jean-Marc	- BOURGIER Jean-Yves
- PETITJEAN Daniel	- JOTTRAND Antoinette
- MORATI Pierre	- GIBERT Dominique
- TEISSIER Nicole	- DUCASSE Laurent
- QUET Melody	- MAURIN Grégory

Remarque : lors des réunions, en l'absence d'un commissaire titulaire, les commissaires suppléants peuvent être choisis indifféremment.

Cette décision sera notifiée, le plus tôt possible, à chacun des commissaires titulaires et suppléants, par le maire de la commune, président de la commission communale des impôts directs.

En tant qu'élus, possibilités d'avoir une salle de réunion pour préparer nos conseils municipaux ?
Les deux élus du groupe d'opposition sont toujours autorisés à venir en salle de la mairie pour travailler. Par contre le collectif n'est pas officiellement élu et n'a donc pas la possibilité d'avoir une salle pour préparer les conseils municipaux.

Sécurité

-Où en est la commune concernant la coupe des arbres à proximité des maisons en prévention des risques d'incendie ?

Des contacts avec M. Agrinier ?

Aide au propriétaire forêts dangereuses ?

Liste des propriétés à risque?

Concernant la coupe des arbres à proximité des maisons en prévention des risques d'incendie, la municipalité a vu dernièrement avec Monsieur Benoît VIREBAYRE la possibilité de faire des coupes rases sur deux parcelles communales situées à l'entrée nord de Vébron. Nous sommes dans l'attente d'une réponse de l'entreprise pour le moment. Concernant les aides aux propriétaires pour les forêts dangereuses, c'est au propriétaire à se renseigner s'ils veulent couper leur forêt. La mairie ne donne pas d'aide financière dans ce sens-là. Il n'y a pas de liste des propriétés à risque, toute propriété ou parcelle boisée est une propriété ou parcelle à risque lorsqu'elle comporte des arbres ou arbustes. Des informations seront mises à la disposition du public sur la page Facebook de la mairie et sur le site Internet au début de la saison estivale prochaine, comme nous l'avons déjà fait cet été 2026, pour prévenir les risques éventuels d'incendie.

-Prévention des risques liés aux crues

Quelles actions auprès des propriétaires pour prévenir les risques liés à la végétation dans le lit et en bordure de rivière?

Le syndicat mixte Tarn amont a mis en place l'année dernière des actions de communication auprès des propriétaires pour les prévenir des risques liés à la végétation dans le lit et en bordure de rivière. Un certain nombre d'arbres ont été coupés sur la commune. Concernant les préventions liées aux crues, là aussi des informations sont mises à la disposition du public sur la page Facebook et sur le site Internet de la mairie encore dernièrement.

Logements

-Plusieurs habitant.es nous ont sollicités pour qu'il y ait la création d'une commission logement au sein de la commune afin d'établir une concertation avec la commission logement de la communauté de communes GCC

Que faut-il leur répondre ?

Le Maire ne voit pas l'intérêt de créer une commission logement au sein de la commune puisque la commune possède, uniquement, cinq logements communaux déjà tous habités à ce jour. Concernant la concertation avec la commission logement de la communauté de communes, il s'agit là du ressort et du travail normal des élus.

-Quelles sont les intentions concernant l'avenir de la maison Ventress et du presbytère de l'église catholique ? Y-a-t'il des projets à l'étude ?

Y-aura-t'il une consultation des habitants ?

Pour le moment il n'y a aucune intention concernant l'avenir de la maison Ventress et du Presbytère. Il n'y a aucun projet à l'étude à ce jour. Concernant le Presbytère, si un jour il y a un projet, celui-ci sera mis bien évidemment à la consultation des habitants avec une décision finale du conseil municipal.

Divers

Nous avons également été interpellés concernant :

- L'arrêt de l'alimentation en eau du petit bassin à l'entrée de Salgas, savez-vous ce qu'il s'est passé

La canalisation passait sur un terrain privé. Le mur de ce terrain s'est écroulé et été refait par son propriétaire – La canalisation n'a pas été refaite. La source de cette canalisation est sur un terrain privé.

-La réparation d'un muret de soutènement de la voirie en bordure de maison à Fontbonne.

Le muret a été vu par les agents pour évaluer les travaux et le muret de soutènement de la voirie sera rebâti.

- Est-il prévu le traçage des emplacements sur le nouveau parking de Salgas ?

Oui, il est prévu de faire le traçage des emplacements sur le nouveau parking de Salgas, certainement au cours de l'hiver ou au début du printemps prochain.

-La nécessité d'aménager le sentier entre les poubelles et le chemin du Moulin de Salgas.

Effectivement ce petit sentier avait déjà été nettoyé à l'époque et le sera à nouveau prochainement. Les agents sont déjà passés voir et le chemin et ce dernier sera refait de façon à ce que le passage soit mis en sécurité pour les piétons. Le passage est communal sur une partie et privé sur une autre partie. Il avait déjà été refait à l'époque et nettoyé. Ce sera refait prochainement.

-L'entretien des sentiers communaux (voir demande de Pauline Fort du Causse)

L'entretien des sentiers communaux et un travail beaucoup trop important vu le nombre de sentiers qu'il y a sur la commune. Des choix doivent donc être faits pour savoir quels sentiers seront entretenus ou pas. La communauté de communes qui a la compétence de la randonnée, entretient déjà deux sentiers sur le territoire communal. Concernant d'autres sentiers notamment côté caussenard, dernièrement le foyer rural à nettoyer le sentier qui monte sur le causse. Ce travail peut effectivement être fait par des associations locales ou par des privés, qui parfois nous font savoir qu'ils ont entretenu des sentiers.

Réflexion suite à réunion de la CCGC du 15 septembre 2026.

Nos anciens ont vécu l'arrivée de l'AEP (Adduction d'Eau Potable) dans les années 50, bien après la fée électricité ; Depuis les municipalités successives ont amélioré la distribution, entretenu et réparé au mieux, sans s'impliquer vraiment pour la pérennité de ce réseau vital.

Aujourd'hui par choix de facilité, de comptabilité, de difficultés conceptuelles, le désir communal a donné délégation à la Com. Com., nous obligeant à subir le calendrier de ses priorités.

Les travaux pressentis pour les 30 prochaines années (qui ne sont que des promesses subventionnées...) doivent nous interroger, nous permettre de réfléchir et de choisir quel village nous laisserons aux générations futures.

Les travaux prévus de réfection des réseaux d'AEP prévus dans les 10 prochaines années concernent 500 ml à VÉBRON Village ; 160 ml dans la rue de l'Eglise - 340 ml rue Cap de Lioc et du Planet. Nous pouvons déjà accepter que ces travaux soient conséquents et entraîneront une réduction visible des fuites d'eau et au moins aussi, la réfection des voiries sur les distances prévues pour ces tranches ;

Nôtre réflexion doit se porter sur la réalisation de travaux globaux, permettant confort, et aménagement de nos rues très dégradées par les interventions permanentes :

° AEP et assainissement (Com. Com .),
° Eaux pluviales,
° Electricité,
° Réseaux fibre,
° Eclairage public,
° Revêtement voirie.

L'ampleur de ces travaux peut impressionner, tant par son ingénierie que par ses coûts, mais doit permettre de donner une vision éclairée et bienveillante aux générations futures, déjà inquiètes sur l'avenir que nous leur laisserons.

A nous d'anticiper avec le soutien des collectivités, de partenaires techniques et financiers.

Nous comprenons qu'il sera impossible de réaliser tous les travaux pendant cette mandature, et l'ensemble des travaux de nos hameaux, mais nous devons accepter d'investir dans des travaux complets en coordination avec les travaux engagés par la Com. Com., dans une idée d'économie et de tranquillité conceptuelle.

Le Conseil Municipal se termine à 19h45